

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1. Régie de recettes n° SD-R10 – Musée Pierre Noël – Acte rectificatif (26.11.2014)
2. Musée municipal Pierre Noël – Tarif de vente d'un ouvrage intitulé « La vie encore » (27.11.2014)